

Présentation de l'outil Sentinelles de la Nature



**DÉPOTS ILLÉGAUX DE
DÉCHETS :
S'INFORMER POUR AGIR**

PREVENIR - IDENTIFIER - INTERVENIR - TRAITER



29/06/2021

9h30 - 16h30

**Diagora
(Labège-31)**

**Inscrivez-vous vite! *
Nombre de participants
limité à 50**

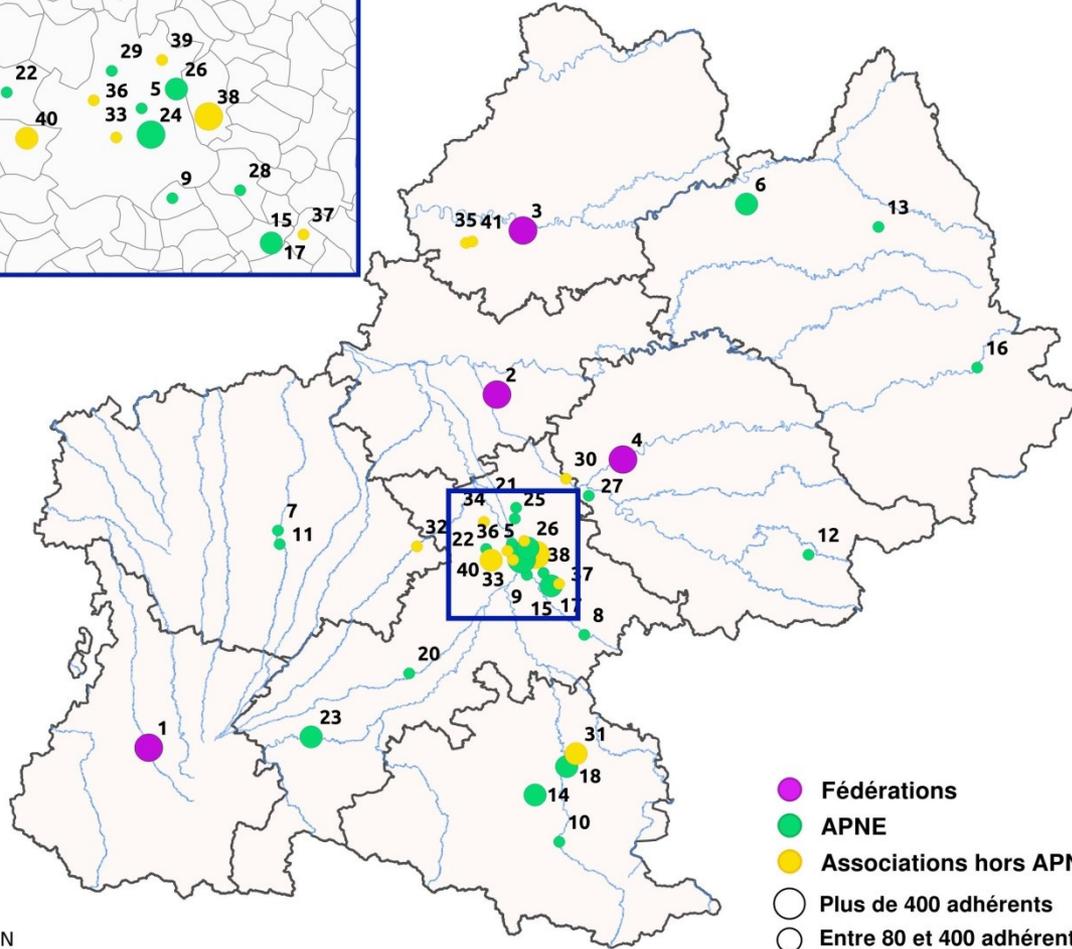
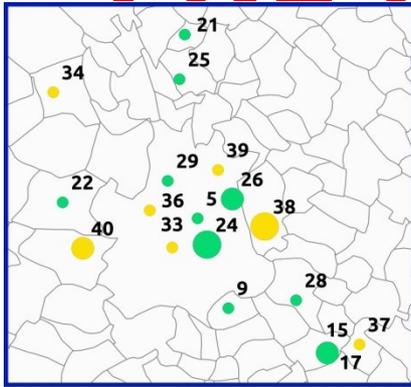


Avec le soutien de :

FNE Midi-Pyrénées?

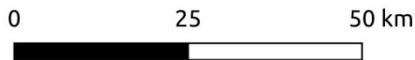


Implantation de FNE Midi-Pyrénées



- Fédérations
- APNE
- Associations hors APNE
- Plus de 400 adhérents
- Entre 80 et 400 adhérents
- Moins de 80 adhérents

- 1 FNE 65
- 2 FNE 82
- 3 GADEL 46
- 4 UPNET 81
- 5 ACNIL
- 6 ADEBA
- 7 Amis de la Terre 32
- 8 Aqua Viva Gardouch
- 9 ARESO
- 10 Asso. des Citoyens pour la Défense de l'Env.
- 11 Association botanique gersoise
- 12 CALELH
- 13 Comité Causse Comtal
- 14 Comité Ecologique Ariégeois
- 15 Escalquens Plus Harmonieux
- 16 Fédération Pays des Grands Causses
- 17 Lauragais en Transition
- 18 Le Chabot
- 19 Le Parc St Jean
- 20 Les Fous du Bois
- 21 Ma Terre
- 22 NACRE
- 23 Nature Comminges
- 24 Nature en Occitanie
- 25 Nordenvie
- 26 Solagro
- 27 St Sulpice Active et Citoyenne
- 28 St-Orens NE
- 29 Zero Waste Toulouse
- 30 ABCDE
- 31 ADIRAPP
- 32 Alter-Habitat Lislois
- 33 ASBBA
- 34 Aussonne Environnement
- 35 Carrouve
- 36 Club Alpin Français
- 37 Clubs Mouche 31
- 38 Comité Spéléo
- 39 Ginestou 2000
- 40 Les Jardiniers de Tournefeuille
- 41 SNED



Sentinelles de la Nature?



C'est une interface cartographique développée par FNE qui permet de localiser et de signaler :

- des atteintes à l'environnement
- des initiatives favorables

OBJECTIFS DE LA DÉMARCHE :

- Dynamiser la mobilisation des citoyens et des associations
- Améliorer la prévention et la résorption des atteintes environnementales
- Valoriser et favoriser les initiatives en faveur de l'environnement
- Harmoniser et faciliter la cohérence des pratiques au sein du mouvement FNE



Sentinelles de la Nature : un outil numérique

→ Un site
internet
sentinellesdelanature.fr

→ Et une
application
mobile (disponible
sur [Google Play](#) et
[Apple Store](#))

CONSULTER

SIGNALER

ACTUALITÉS



3 396

signalements publiés

413

initiatives publiées

9 537

actions réalisées

5 487

citoyens sentinelles

Sentinelles de la Nature en 2020 en Midi-Pyrénées



SENTINELLES
DE LA NATURE



→ 465 signalements d'atteintes environnementales

≈ 70% des atteintes signalées sur l'interface concerne des déchets

156 démarches engagées :

1) saisine des **autorités municipales** par courrier simple transmis par voie électronique lorsqu'il s'agissait de dépôts sauvages de déchets sur la voie publique notamment (≈ 80% des cas)

2) saisine des **autorités préfectorales** par courrier simple transmis par voie électronique en matière de centre de traitement de véhicules hors d'usages (VHU) et d'installation de stockage de déchets inertes (ISDI), c'est-à-dire en présence d'une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) illégale (≈ 20% des cas)

A l'attention de Madame ou Monsieur le Maire de XXX
XXX

Toulouse, le XX XX 2021

Objet : décharge sauvage – rue XX – XX XX

Envoi par mail : XXX

Madame, Monsieur,

FNE Midi-Pyrénées est une fédération d'associations de protection de la nature et de l'environnement, agréée depuis le 6 août 1979, elle a toujours été soucieuse de veiller à la bonne application du droit de l'environnement.

Nous sommes alertés via notre interface <https://sentinellesdelanature.fr/4> d'abandon illégal de déchets sur le territoire de votre commune, au niveau de XX, parcelle n°X (ANNEXE I).

Ce dépôt se compose de déchets de XXX et de XX (ANNEXE II) qui sont susceptibles d'entraîner une pollution des sols et des milieux aquatiques, compte tenu de la proximité du cours d'eau dit de « XX ».

Comme vous le savez, la salubrité publique fait partie intégrante de votre compétence de Maire au titre de l'article L.2212-2 du Code général des collectivités territoriales. A ce titre vous êtes l'autorité titulaire du pouvoir de police compétente en matière d'abandon de déchets. L'article L.541-3 du Code de l'environnement vous permet en cas d'abandon illicite de déchets de mettre en demeure le producteur ou le détenteur de déchet de régulariser sa situation dans un délai déterminé⁵.

Dès lors, nous vous remercions de bien vouloir faire usage des dispositions précitées en mettant en demeure le(s) détenteur(s) de remettre en état le terrain par l'enlèvement des déchets en présence et de procéder, le cas échéant, à la mise en

→ Rédaction de
« courrier type » en
matière de gestion
illégale de déchets

Exemples de remise en état

Exemple n°1 – Abandon et brûlage de déchets à BEAUMONT-DE-LOMAGNE (82) :

- saisine du maire,
- constat par la police municipale puis mise en mise en demeure,
- enlèvement des déchets par le propriétaire.



Exemples de remise en état

Exemple n°2 – dépôt de déchets ménagers à CASTELGINEST (31)



Exemples de remise en état

Exemple n°3 – centre de traitement illégal de véhicules hors d'usages (VHU) à TOULOUSE (31)



Moyens d'actions

→ Diffusion régulière de nos actions dans la presse locale

« *L'amiante fibrociment reste un souci récurrent...* »



Hervé Hourcade
Juriste de France Nature Environnement (FNE) Midi-Pyrénées.

transmission à notre service juridique des constats d'atteinte à l'environnement par tout un chacun, grâce à son téléphone portable. Le domaine environnemental étant très complexe pour le grand public quant aux types d'actions à engager et auprès de qui, le rôle de FNE est alors d'aller tirer la bonne sonnette afin de résoudre le problème signalé, sachant que, selon les domaines, la préfecture, l'Office français de la biodiversité, la DREAL, la DRAAF, la DDCSPP ou le maire ont chacun leurs compétences. Quant à l'état des lieux... Eh bien le premier constat, c'est que les signalements concernent donc à 70 % la gestion illégale des déchets, loin devant les atteintes aux habitats naturels et aux espèces, au déversement de substances nuisibles dans les milieux aquatiques ou l'utilisation inappropriée de pesticides. Cela met, de fait, au premier plan ce problème des déchets illicites et des décharges sauvages et leur nombre puisqu'il y en a – a minima – toujours autant. **Quelle est votre action après leur signalement ?**

“

Beaucoup de maires croient encore qu'ils ne peuvent rien faire si le terrain est privé, ce qui est faux... »

soit pour analyse ou complément d'information soit parce que les démarches n'ont pas encore abouti et 197 sont clos. Concernant les déchets, 34 ont déjà abouti, l'objectif ayant été atteint avec une remise en état des lieux, la résorption de la décharge et la dépollution des sols et 31 ont trouvé une réponse partielle au problème. Les principales difficultés sont pour le reste d'arriver à identifier les auteurs ou à recueillir suffi-

tives, d'autres non. Depuis quelques mois, Toulouse réagit et traite rapidement les problèmes, par exemple. Mais agir implique aussi de bien connaître la loi, lorsque se pose la question du statut de la parcelle. Beaucoup de maires croient encore qu'ils ne peuvent rien faire si le terrain est privé, ce qui est faux car en tant que premier magistrat, ils ont un pouvoir de police spécial concernant les déchets. Il faut donc mieux



FNE Midi-Pyrénées vient de publier le bilan des atteintes environnementales traitées en 2020 grâce à « Sentinelles de la Nature ». Quel est cet outil et que reprenez-vous de l'état des lieux qu'il révèle ?
« Sentinelles de la Nature » est une application pour mobile (t) qui sert à faciliter la

Moyens d'actions

(A venir) Demande
de rencontre avec
→ l'AMF en Midi-
Pyrénées

SENTINELLES DE LA NATURE

Bilan du traitement par FNE Midi-Pyrénées des atteintes environnementales signalées durant l'année 2020

Sentinelles de la Nature¹ est une application qui permet de signaler les atteintes à l'environnement et de faire connaître des initiatives positives. Il facilite les échanges entre les citoyens et le réseau des associations de protection de la nature. FNE Midi-Pyrénées a mis en place ce dispositif depuis juillet 2019 et dresse ici un bilan de son déploiement sur le territoire de Midi-Pyrénées durant l'année 2020 en ce qui concerne les atteintes à l'environnement.



Merci de votre attention



Carte participative des

